

# LA REVUE DE L'ECRAN

ORGANE D'INFORMATION ET D'OPINION CORPORATIVES

Paraissant tous les Samedis

Prix : 2 fr. 50

N° 682 A

27 Mai 1944

NOEL-NOEL

**ADEMAÏ**

NOEL-NOEL

**ADEMAÏ**

NOEL-NOEL

**ADEMAÏ**

NOEL-NOEL

**ADEMAÏ**

**Bandit d'Honneur**

Réalisation de GILLES GRANGIER

avec

**GABY ANDREU**

**MIDI**  
Cinéma  
Location

... au **Capitole**  
de Marseille

*“ Série transcendante ” ...*

Cette Semaine

# En Sortie générale

simultamment

à Marseille

AU CINE MADELEINE  
AU GYPTIS  
A LA PLAINES CINEMA  
A L'ELDORADO

Un grand film populaire  
dans le cadre équivoque  
des bas fonds pittoresques  
du Paris du siècle dernier



PRODUCTION ANDRÉ PAULVÉ

## LA REVUE DE L'ECRAN

ORGANE D'INFORMATION ET D'OPINION CORPORATIVES

17<sup>me</sup> ANNEE - N° 682 A

TOUS LES SAMEDIS

27 Mai 1944

# COURRIER

J'ai annoncé prématurément, la semaine dernière les mesures extrêmes prises à Paris au sujet du nombre de séances dans les salles de cinéma. Un arrangement provisoire a pu intervenir et l'on n'en est pas encore à ces six jours de fermeture qui avaient causé dans la corporation une certaine émotion pour ne pas dire une émotion certaine. L'arrangement en question n'est du reste pas extraordinairement brillant, puisque les établissements disposent d'une heure et demie par jour ouvrable. Manquant encore de précisions sur l'application de ce régime, on se demande même comment l'on utilise ces quatre vingt dix minutes. Que deviennent ces actualités dont le passage intégral tient si fort à cœur les pouvoirs publics ? Si elles passent, comment se débrouille-t-on avec le grand film qui, même à lui tout seul aura souvent bien du mal à tenir dans un espace si exigü ? Peut-être va-t-on voir le système des épisodes revenir à la mode. Ce serait au fond une formule comme une autre pour obtenir des exploitants cette prolongation de passage qu'ils ont tant de peine à envisager.

Il n'en reste pas moins que cela va assez mal et que cela donne tout à craindre quant à l'avenir immédiat du métier. Dans nos régions nous n'en sommes pas encore là. L'exploitation, sous sa forme réduite serait possible si chacun y mettait du sien. Y mettre du sien consiste en plusieurs choses : d'abord avoir un peu d'esprit d'équipe et de conciliation, ensuite un peu d'esprit d'à-propos et d'imagination.

L'esprit d'équipe devrait tout d'abord se manifester dans cette fameuse prolongation de passage. Des loueurs parfois sur l'ordre du producteur ont résolument mis en boîtes leurs morceaux importants, clamant à tous les vents qu'ils ne les passent qu'après la guerre », affirmation dont nous ne pouvons en cette place souligner l'imprudence.

Quoiqu'il en soit, il en résulte des trous dans la programmation. Il faut mettre ces trous à la disposition de ceux qui plus crânes maintiennent leurs sorties. Ce qui importe, après tout, c'est d'assurer un minimum de séances, chacun y trouvera son compte. L'expérience faite à Lyon avec L'Inévitable M. Dubois maintenu toute une saison dans une toute petite salle, semble formelle. Le cas est exactement le même dans une grande salle limitée à un nombre de séances réduit. Il faut recalculer

des paliers logiques, il faut jouer le jeu. L'exploitant n'y perdra rien, le distributeur non plus, il y gagnera même en publicité, car rien ne frappe le public comme un film qui tient l'affiche. Les auteurs dramatiques le savent bien, qui vont parfois jusqu'à payer cent représentations vides (à Paris) pour lancer leur pièce. Seulement, cela change les habitudes. Tant que ce ne seront que des habitudes de cette classe qui seront changées, il ne faudra pas parler de tragédie.

D'autre part, les distributeurs ne doivent pas, eux non plus, réclamer l'effort unilatéral, il faut qu'ils sachent jouer le jeu, faire des sacrifices ou risquer de les faire. Le premier sacrifice est indéniablement sur cette vieille question du minimum. Le minimum, surtout actuellement, est une tricherie au jeu. Il garantit, certes... mais ce n'est plus dans la note et il fait toujours commencer mal et finir plus mal encore les discussions qui se devraient d'être conciliantes.

Mais il n'y a pas que le distributeur et l'exploitant, dans l'affaire, il y a aussi cet être symbolique en sa personnalité, mais malheureusement bien matérialisé dans ses actes qu'on s'appelle : Pouvoirs Publics.

Pour le moment, lui seul joue sur le vif. Il connaît des nécessités qui nous dépassent et bride notre métier, soit. Nous sommes bien obligés d'être d'accord pour deux raisons : Il est le plus fort et ses raisons dépassent la courte vue professionnelle. Par contre rien ne justifie qu'il ne participe pas au bénéfice. La question des taxes ne supporte plus de retard. On nous avait parlé d'un allègement, il n'en est plus question.

Vraisemblablement, la cuisine intérieure se paie sur notre dos. Il n'y a plus personne à la tête de notre organisation. M.

Roger Richebé, qui avait entamé la bagarre et était tout près d'obtenir un résultat, n'est plus là, tout en y étant, sans y être quand même. Le moment est mal choisi pour les solutions troubles. Que l'on refuse ou que l'on accepte sa démission. Que les assemblées parisiennes lui votent une motion de rappel au moins provisoire pour cause de « situation désespérée » ou qu'elles élisent un remplaçant, mais qu'elles fassent quelque chose. Ce petit jeu de politique du plus malin n'est pas indiqué. On démissionne, on explique que l'on ne peut pas démissionner, on ne refuse pas la démission. Ces amusettes ne sont plus de mise. Il y a trop de brutalité dans l'air pour que l'on songe encore à finasser.

En attendant, des producteurs tournent, ils sont courageux, un peu fous, tant mieux. Nous avons vu récemment comment certains essaient de se couvrir, ceux-ci sont indéniablement fous, mais d'une autre manière. Il en est, de plus astucieux qui proposent une sauvegarde de leur mise, en instituant le franc du producteur. C'est simple, il fallait y penser. Cela consiste, moralement, à faire la quête auprès du public pour sauver ce pauvre producteur. Quête instituée selon les règles habituelles de la charité : on l'impose. Les places seraient augmentées d'un franc, ce franc irait directement dans la poche du producteur sans que l'Etat, le loueur, l'exploitant n'y aient aucun droit. C'est en somme une perpétuelle semaine du cinéma destinée à soulager ceux qui misent. C'est valable puisqu'il est bien certain que la production ne paie pas. Personne n'y perd, sauf le public, mais lui il y a longtemps qu'il a dû se faire une philosophie à ce sujet.

Mais l'esprit de corps n'a pas tardé à se manifester, les loueurs et les exploitants ont dit leur mot, il est très simple ce mot.

Il fait penser aux cris des petits canards qui attendent leur pâtée : « Et moi ! et moi ! et moi ! » Ces cris finiront par attirer l'attention du quatrième larron qui certainement n'admettra pas la proposition du premier trio : Dix sous à la production, cinq à la location et cinq à l'exploitation. Ce qui fait que le franc producteur restera dans le dossier aux projets. A moins que notre industrie ne possède réellement des têtes ou au moins une qui fasse usage d'autorité à bon escient. On ne sait jamais....

R. M. ARLAUD

Établissements

## RADIUS

130, Boul. Longchamp - MARSEILLE

Tel. N. 38-16 et 38-17

TOUTES FOURNITURES  
POUR CINEMA.



# Père... Taxes et Taxations

## ...ET RÉALITÉ

(Fin)

J'ai toujours éprouvé une profonde admiration pour la sagesse des orientaux. Voyez comment les sultans et autres khalfes s'assurent la fidélité de leurs femmes en supprimant par la vie de harem toute cause de tentation ?

Quel dommage que le C.O.I.C. ne soit pas dirigé par un sultan ou au moins par un grand vizir !

Quels que soient mes regrets force m'est d'admettre que la petite exploitation est continuellement tentée et que ceux de ses membres qui succombent à la tentation ont droit à de larges circonstances atténuantes.

Beaucoup déplorent cet état de chose et aspirent à travailler dans une légalité absolue. Les autres, les combinards, les trop astucieux, on ne pourra vraiment les mettre au pas ou les éliminer que le jour où aucun ne pourra se prévaloir de l'indulgence dont les autres sont dignes.

Eh bien pour une fois il serait souhaitable que — nous inspirant de la sagesse orientale — nous essayions de nous l'assimiler.

La petite exploitation doit pouvoir travailler au grand jour, pour cela supprimons-lui toute cause de tentation : que les versements qu'elle effectue au pourcentage soient réduits au minimum.

Le jour où au lieu de 36 % elle n'aura plus que 2 ou 3 % à payer de cette façon, le risque sera devenu trop gros pour valoir la peine d'être couru.

Certains pourcentages sont difficiles à éliminer, ceux du C.O.I.C. et de la S.A.C.E.M. sont de ceux-là.

Passons aux actualités. Il est vraisemblable que France-Actualités aussi bien

que Pathé accepteraient volontiers de traiter un contrat au forfait basé sur la moyenne des paiements de l'année précédant la mise en vigueur ? Voyons maintenant la taxe d'Etat.

D'abord, retour dans chaque commune au tarif normal d'après le nombre de centimes additionnels, n'allons pas chercher de complications, donc pas de mesure de rétroactivité. Néanmoins ce petit rien ramènera le taux de paiement de la grosse majorité des ruraux de 12 % en moyenne à 7 % et même 3 %, toujours en moyenne.

Autrefois, aux temps bénis de l'avant-guerre, l'administration des contributions traitait des forfaits avec les commerçants.

Je sais bien l'argument de ces messieurs : nous ne le faisons plus parce qu'avec ce système il y avait toujours un volé. D'abord ce n'est pas prouvé et puis au pis aller ce n'était pas comme maintenant, toujours le même !

Je propose donc la faculté pour ceux qui le désireraient (ils seront nombreux) de revenir au régime du forfait à discuter sur les bases de la comptabilité des douze mois précédents et du tarif normalement applicable (par conséquent pas forcément celui appliqué dans cette période-là).

Restent les deux gros morceaux : les programmes et la taxe de transaction.

Pour les premiers ce n'est pas tellement compliqué : le retour au forfait est déjà chose virtuellement accomplie : les minima de garantie dépassant largement les versements qui seraient faits si les règlements avaient lieu sur le seul pourcentage toutefois puisqu'il existe un plafond du prix de vente il n'y a aucune raison qu'il n'existe pas un plafond du prix d'achat.

Je demande que le prix de location des films soit fonction de leur prix de revient.

Cela représentera un gros travail pour le C.O.I.C. je m'en rends compte, mais c'est aussi indispensable pour lui que pour nous si l'on veut éviter l'arrêt total vers lequel nous nous précipitons.

Un film revenait avant-guerre à un prix variant entre 2 et 5 millions, il faut en compter maintenant de 10 à 25, soit un rapport que l'on peut chiffrer au coefficient 5.

Chaque exploitant peut facilement par production de ses anciens contrats justifier des prix qu'il payait avant 1939.

Au C.O.I.C. de les homologuer et ainsi nous travaillerons sur des bases rationnelles : Monsieur A qui payait en moyenne 350 francs un programme avec minimum à 280 et maximum à 450 se verra octroyer les bases 250.350.480. Monsieur Z

qui payait 300 à 500 aura les bases 300-400.500.

Le producteur verra son film classé A, B ou C selon le prix de revient de son ours.

Enfin le distributeur qui a charge de fournir les films aux exploitants n'aura plus qu'à multiplier par 5 les prix de base de l'exploitation selon la catégorie des œuvres louées.

Ainsi nous n'entendrons plus les exploitants pleurer qu'ils surpayent, ni les producteurs hurler que ça ne rend pas suffisamment.

J'entends bien entendu cela pour des prix forfaitaires : le pourcentage étant une absurdité démontrée sur laquelle il n'y a plus à revenir.

Alors maintenant abordons le gros morceau.

Suppression pure et simple de la surtaxe de transaction de 17 %.

Quais ! vont me dire les gens bien renseignés et qui ont de l'expérience, pensez donc comme l'Etat va lâcher ce bon petit fromage.

Et pourquoi pas ? D'une part mieux vaut licher un fromage que perdre la... fromagerie et d'autre part on peut envisager un moyen permettant à l'Etat de récupérer cette perte en tout ou partie ?

Les salles de première exclusivité, par exemple, auront toujours une clientèle bien déterminée, elles peuvent verser 18 % sans voir pour cela un client de moins. Tout est une question de prix des places.

On peut également assouplir cette mesure.

Le contrôle économique exige un prix minimum avec un nombre de places déterminé à ce prix là.

Le principe est défendable à partir de la 2<sup>e</sup> vision.

Alors supposons que chaque catégorie de salle en dehors des premières exclusivités soit tenue à appliquer un prix minimum défini ? pour les autres séries de places, liberté des prix mais tout prix supérieur à 25 frs. par exemple, mettra celui qui l'applique dans l'obligation de verser au Trésor 50 % du surplus encaissé.

Je gage que l'Etat ne perdrait rien et que le cinéma y gagnerait beaucoup.

Evidemment tout cela ce n'est que du rêve, la réalité est tout autre.

Je le sais, je prêche dans le désert, mais patience, les hommes passent... les idées restent !

Léo ROY

### AGENCE TOULOUSAINE DE SPECTACLE

2, Rue Aubuisson - TOULOUSE  
Téléph. 217-04

Ventes - Achats - Locations - Gérances  
SALLES DE  
CINÉMAS ET DE SPECTACLES

JEUNESSE ■ FRAICHEUR ■ RYTHME

**TRÈS  
BIENTOT !**

**Ilse Werner**

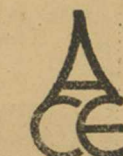
dans

**VIVE LA MUSIQUE !**

avec

**VICTOR DE KOWA**

**Un film  
SWING !**



ENTRAIN ■ AMOUR ■ BONNE HUMEUR

#### TOUTES FOURNITURES DE MATÉRIEL DE CABINE

Pièces détachées pour Appareils de toutes marques

**Charles DIDE**

35, Rue Fongate — MARSEILLE  
Téléphone : Lycée 76.60

AGENT DES



CHARBONS  
LORRAINE  
Cielor-Orlux  
Mirrolux

et du Matériel **Simplex**  
BROCKLES

# NOTRE ENQUÊTE SUR LE 55 m/m

Voici la suite des réponses à notre enquête sur la technique. M. au-jou d'hui, qui se défend de bien connaître la question mais qui ne voit pas l'utilisation généralisée du 55 mm. dans un très proche avenir.

Je ne connais pas grand chose à la question du 55 mm. néanmoins je ne pense pas que ce format devienne un nouveau standard. Pour ce qui est des avantages que ce nouveau format pourrait nous donner, personnellement, je n'en vois pas beaucoup. D'autant que si cela concerne seulement la projection sans tenir compte d'aucune amélioration préalable de nos systèmes sonores cela ne paraît guère justifier autant de tracas. En effet je présume que pour un tel format qui atteindrait 55 mm. de largeur la piste sonore serait également modifiée. Par exemple, notre format actuel de 35 mm. qui se divise en : 22 mm. pour l'image proprement dite, 3 mm. pour la piste sonore, 10 mm. pour les perforations deviendrait pour un format de 55 mm., en admettant que la hauteur reste toujours la même (18 mm.) : 37 à 39 mm. pour l'image, 6 à 8 mm. pour la piste sonore et 10 mm. pour les perforations. Ceci à

condition que nos techniciens puissent obtenir un maximum de rendement pour de telles pistes sonores ainsi que pour ses fontes lumineuses qui seraient obligatoirement modifiées, de même que tous nos procédés actuels. Le seul avantage serait alors une grande perfection technique dans la reproduction des sons.

## REPONSE N. II

Si je vous comprends bien, il pourra devenir un « à côté » et se ranger auprès de ses frères de 35 mm. et 16 mm. Mais malgré sa grande perfection beaucoup d'exploitants ne seront pas pressés de l'adopter tout de suite car ils estimeront que leur matériel actuel n'est pas à dédaigner.

## REPONSE N. III

En résumé, je ne crois pas à l'élimination du 35 mm. au profit du 55 dans un avenir prochain. A ce moment là, le 16 mm. n'aurait plus aucun prestige et serait considéré comme un rebut à moins, qu'il n'entre lui même dans ce domaine de la perfection dont il ne prend guère le chemin. De même, s'il me fallait évaluer le

moment où cette transformation aura lieu, je fixe ais la date le plus tard possible, dans plusieurs années, le jour, où nos Producteurs prendraient enfin l'initiative de produire que des films en 55 mm. Il ne faut pas oublier non plus, qu'un tel format n'aurait absolument rien d'économique puisqu'il nécessiterait 20 % de pellicule négative en plus, sans compter la transformation de nos appareils projecteurs, des objectifs et de nos systèmes sonores sans oublier également toutes les transformations qu'il faudrait faire dans la plupart de nos laboratoires de Studios en ce qui concerne appareils enregistreurs, machines de tirage, perforieuses, etc., et je suis à peu près certain que beaucoup d'entre nous y réfléchiront.

F. S.

**LES ASSURANCES FRANÇAISES**  
Risques de toute nature  
DIABOTEUR PARTICULIER  
**Maurice BATAILLARD**  
81, rue Paradis, 81 — MARSEILLE  
Tél. : D. 54-93



Pierre Fresnay et Blanchette Brunoy dans une scène du VOYAGEUR SANS BAGAGE. On sait que la réalisation du film est l'œuvre de son auteur Jean Anouilh. On sait aussi l'éclatant succès que remporte partout cette bande magistrale.

Continuant sa brillante carrière  
au Cinéma HOLLYWOOD de Marseille

# L'Inévitable M. Dubois

réalisé à sa 3<sup>ème</sup> SEMAINE

## 225.288 francs

...et démarre sa 4<sup>ème</sup> SEMAINE  
en plein succès.

Une grande exclusivité

# ECLAIR JOURNAL

LYON  
80, Bd des Bains  
Tél. L. 44-45, 74-30

MARSEILLE  
142, Rue Thiers  
Tél. N. 30-35

TOULOUSE  
10, R. Claire-Pauline  
Tél. 301-34

# LA REVUE DE L'ÉCRAN TECHNIQUE

## Le PROBLÈME du PROJECTEUR

CINÉMATOGRAPHIQUE 3 1m et ses progrès depuis 10 ans

En 1934, le lancement sur le marché des charbons à haute intensité et à bas voltage et des lanternes correspondantes est venu apporter un élément nouveau dans le domaine de la projection cinématographique, résolvant du reste pour un temps le problème de l'éclairage insuffisant des écrans.

Par contre, depuis 1930 la quasi totalité des projecteurs fabriqués pour les appareils professionnels pouvaient répondre à la définition générale suivante : Projecteurs à croix de Malte tangentielle à quatre branches avec obturateur arrière.

Bien entendu, chaque marque revendiquait de nombreux points de détail constituant autant de perfectionnements mais, en fait, la construction était cristallisée sur ce principe unique et ce n'est que tout récemment que l'apparition du projecteur « Radion » à mouvement de croix de Malte à accélérations compensées est venu apporter du nouveau dans cette disposition générale.

Le but du présent article est d'exposer les raisons d'être de chacun des organes constituant un projecteur, d'expliquer les avantages et inconvénients de chaque disposition particulière et d'étudier les perfectionnements qui peuvent être envisagés dans l'avenir.

LA CROIX DE MALTE. — Comme on le sait, le problème du cinématographe consiste à faire défiler à intervalles réguliers des photographies reproduisant les aspects successifs d'une scène, le remplacement d'une image par une autre se faisant dans un temps aussi

court que possible car il nécessite l'obtention du faisceau lumineux traversant l'image lorsqu'elle est arrêtée.

La croix de Malte que nous examinons plus loin est un des meilleurs moyens d'obtenir cette succession mais il en existe d'autres que nous rappellerons brièvement :

- 1° La griffe;
- 2° Le défilement continu;
- 3° Le batteur de boucle.

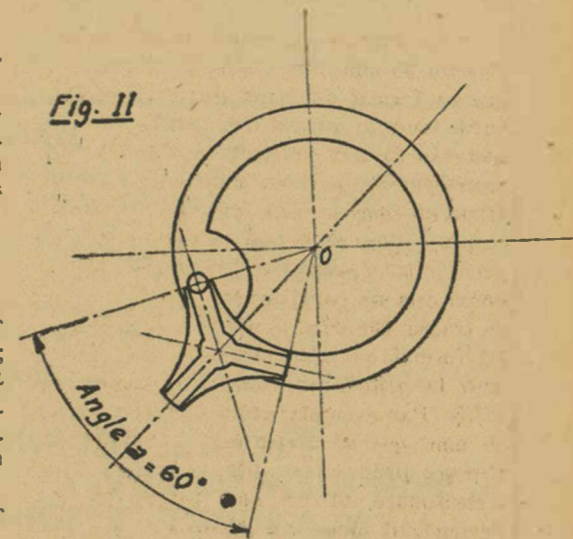
Ce dernier système un peu grossier n'est plus guère utilisé aujourd'hui ; quant au défilement continu, il a fait l'objet d'excellentes réalisations, notamment celle de Meehan, de très bon rendement lumineux mais de réalisation très onéreuse.

Le principal avantage revendiqué par le défilement continu est la bonne conservation du film. Cet avantage est aujourd'hui un peu illusoire car si les cylindres dentés des projecteurs à croix de Malte sont en bon état, la copie du film s'abîmera plus vite par usure générale : rayures, poussière, réembobinage, etc., que par la détérioration des perforations proprement dites.

Une mention plus importante doit être réservée aux projecteurs à griffe. En pratique, ce système n'est employé que pour les appareils format réduit et pour la prise de vues.

On lui reproche, cette fois, de fatiguer les perforations car la traction sur celles-ci est totale alors que sur le cylindre de croix il y a enroulement du film, la perforation n'agissant que pour éviter un glissement ; cette fatigue des perforations est sans importance à la prise

Fig. II



de vues où le film ne sert qu'une fois ; quant au film format réduit il n'est guère possible de lui appliquer un autre système. En effet l'emploi d'une croix de Malte à 4 branches avec film 16 m/m conduirait à l'utilisation d'un cylindre de croix de diamètre 9 m/m. 7 seulement et à 4 dents.

Revenons donc à la croix de Malte. C'est en somme un engrenage à une dent. Elle possède généralement 4 branches (Fig. I) ce qui lui fait faire un quart de tour par tour de l'arbre primaire, mais elle pourrait en avoir seulement 3 (Fig. II) ou, au contraire, plus de 4 jusqu'à un nombre quelconque. Nous avons indiqué (Fig. III) à titre d'exemple une croix de Malte à 6 branches.

(à suivre)

Fig. I

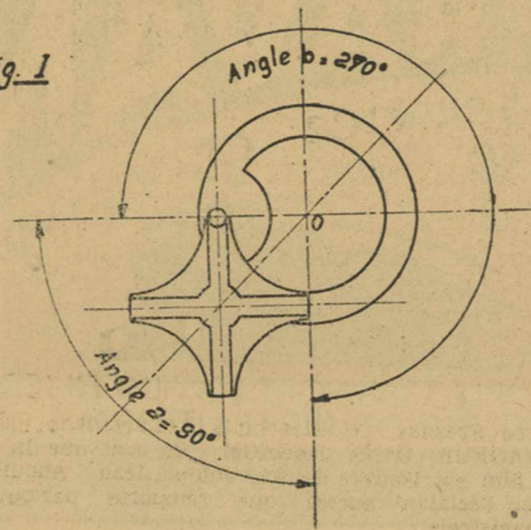
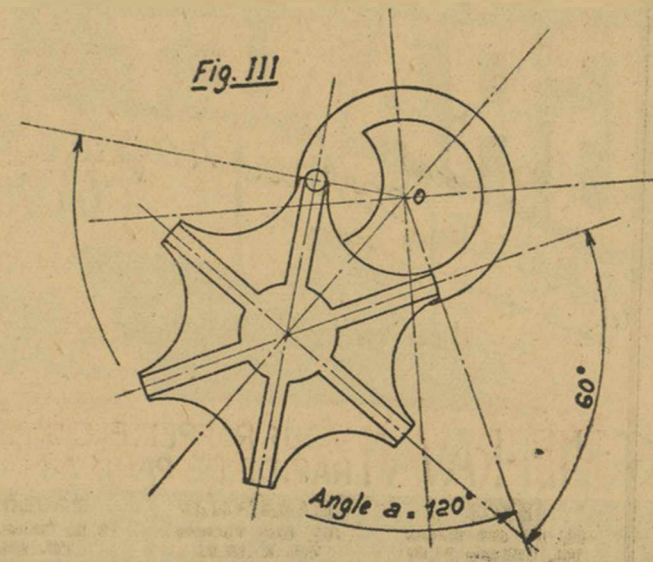


Fig. III



Lisez la  
semaine prochaine  
notre chronique du  
**FORMAT REDUIT**

Une réalisation parfaite de **JEAN ANOUILH**  
Une adaptation cinématographique remarquable de  
**JEAN AURENCHÉ** et **JEAN ANOUILH**  
Des prises de vues de haute qualité de  
**CHRISTIAN MATRAS**  
Une partition musicale originale de  
**FRANCIS POULENC**  
Une interprétation de tout premier ordre  
avec  
**PIERRE FRESNAY**  
**MARGUERITE DEVAL - SYLVIE**  
**BLANCHET'E BRUNOY**  
et  
**PIERRE RENOIR**  
font du film

**LE VOYAGEUR SANS BAGAGE**  
un des plus gros succès  
de la saison

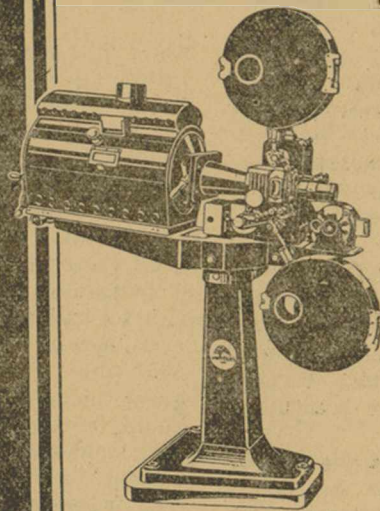
UNE GRANDE PRODUCTION

**ECLAIR JOURNAL**

<b>LYON</b> 98, Bd des Beiges Tél. Lalande 74-89	<b>MARSEILLE</b> 103, Rue Thomas Tél. N. 23-35	<b>TOULOUSE</b> 10, R. Claire-Paulliac Tél. 231-36
--	--	--

**EXPLOITANTS...**

*N'achetez pas  
au hasard,  
consulter*



**APPAREILS  
SONORES**



70, RUE DE L'AQUEDUC  
PARIS - X<sup>e</sup>  
TÉLÉPH. NORD 26-61  
ADR. TEL. CINEVERSEL

**PROJECTEUR SONORE MONOBLOC  
ET TOUT LE MATÉRIEL DE CABINE  
POUR FORMAT STANDARD**

*Défiez-vous des réclames sur les*  
**ULTRA-NOUVEAUTÉS**

**ZONE LIBRE : ALBERT CRENNER**  
22, RUE VAUBECOUR LYON  
Téléphone : Franklin 10-14

**MUTATIONS de FONDS  
ET AUTORISATIONS DE FONCTIONNER**

(Suite de la page 2)

**HAUTE GARONNE**

Les époux Ducos-Berseille ont vendu à M. Antoine Ducos un Fonds de commerce de cinéma dit : « Cinéma Olympia », exploité à Villefranche de Lauragais, 106, rue de la République.

Oppositions: Me Alias, notaire à Villefranche de Lauragais.

Première publication: Gazette des Tribunaux du Midi, à Toulouse, du 3 mai 1944.

**INDRE-ET-LOIRE**

5 Juin 1943. — M. Ferragu (René Richard) agissant pour son compte personnel demeurant à Bourgueil est autorisé à donner des représentations cinématographiques dans les communes de Saint Nicolas de Bourgueil, Saint Patrice et Saint Michel sur Loire.

**LANDES**

22 avril 1944. — M. Mentior (Ernest) demeurant à Geaune, rue de la Gare, est autorisé à donner des séances cinématographiques dans les localités suivantes: Arzacq salle Gret; Geaune, salle des Fêtes, Saint-Loubouer, salle des Fêtes, Samadet, salle des sports. La présente autorisation est donnée sous réserve de l'application de lois et règlements en vigueur concernant l'aménagement des salles et l'exploitation de spectacles cinématographiques.

**LOIRE INFÉRIEURE**

3 mai 1944. — M. Jean Fonteneau, demeurant à Saint-Sébastien sur Loire, Ancienne Gendarmerie, est autorisé à exploiter une salle cinématographique, salle Beauquin, au Pallet, sous réserve que cette création devienne effective dans un délai de trois mois.

24 avril 1944. — M. Fernand Bourgueil, demeurant au Pouliguen, quai Jules Sandeau, 21, est autorisé à ouvrir à la Turhalle une salle cinématographique avec films de 35 mm. sous réserve que cette création d'entreprise devienne effective dans un délai de trois mois.

**LOZERE**

Monsieur Espinouse a vendu à M. Aubry un Fonds de commerce de cinéma parlant et théâtre appelé Trianon, exploité à Mende, boulevard Lucien-Arnault.

Oppositions: Me Balmelle, avoué à Mende.

Première publication: *La Cevenne Républicaine*, à Mende, du 7 mai 1944.

**MANCHE**

1<sup>er</sup> Mars 1943. — M. Bernard Ozene, domicilié 11, rue Maréchal Pétain à Avranches, est autorisé à ouvrir une salle de cinéma à Brecey.

Oppositions: Me Balmelle, avoué à Mende.  
Première publication: *La Cevenne Républicaine*, à Mende, du 7 mai 1944.

16 mai 1943. — M. Bernard Ozene, domicilié 11, rue Maréchal Pétain à Avranches, est autorisé à exploiter des salles de cinéma à Cérances et Gavray.

**MEURTHE ET MOSELLE**

24 Avril 1944. — M. Richalet (Marcel), 2, Grande Rue à Liverdun, agissant pour son compte personnel est autorisé à donner des représentations cinématographiques dans les localités suivantes: Aingeray, Salle de la Mairie (100 places) Saizerais, salle Friedrich (150 places) Villev Saint Etienne, Café français (150 places).

**MEUSE**

26 avril 1944. — M. Gruaux (Marcel) demeurant à Ligny en Barrois, boulevard de la Gare, agissant pour son compte personnel est autorisé à effectuer un jour par semaine des séances cinématographiques dans la commune de Velaines, salle du Chat Noir. M. Gruaux devra se conformer aux règlements en vigueur.

**NORD**

8 avril 1944. — M. Toulmond (Albert) demeurant à Tourcoing, 7, avenue Lafayette est autorisé à créer 1, 3, 5 et 7 rue Achille-Teslelin, à Tourcoing, une salle de spectacles cinématographique et dancing, sous réserve de l'accomplissement des formalités à remplir au point de vue sécurité (loi du 7 février 1941).

12 février 1944. — M. Adolphe Desmystère est autorisé à rouvrir et à transférer à Cassel, salle des fêtes de la Mairie, le cinéma qu'il exploitait précédemment en cette même commune au Casino, sous réserve de l'accomplissement des formalités à remplir au point de vue sécurité (loi du 7 février 1941).

**OISE**

24 avril 1944. — M. Haquin (Michel Marie Marcel) agissant pour son compte personnel est autorisé à créer une exploitation cinématographique en la commune de Bréguy.

**PAS-DE-CALAIS**

24 avril 1944. — M. Druart (Eugène), demeurant à Salomé (Nord) 20, cité Saint Gobain, agissant pour son compte personnel, est autorisé à ouvrir une salle de cinéma dans la commune des fêtes d'Anay sous Lens, sous réserve de se conformer aux prescriptions des textes suivants:

1. Décret du 7 février 1941 relatif à la protection des bâtiments et locaux recevant du public ; 2. Ordonnances des 23 octobre 1940 et 31 mars 1943 de l'O. F. K. 670, à Lille, relative à la réorganisation de l'Industrie Cinématographique dans le Nord de la France.

22 avril 1944. — M. Leclercq (Henri) demeurant à Bruay en Artois, 4, rue Marmoltan, agissant pour son compte personnel est autorisé à ouvrir et à exploiter la salle de cinéma dénommée le « Bon Cinéma », sise à Bruay en Artois.

4, rue Marmoltan, et gérée précédemment par M. l'Abbé Leblond, actuellement prisonnier de guerre en Allemagne sous réserve : 1) Qu'éventuellement les droits de ce dernier soient respectés ; 2) de l'application des textes suivants: a) décret du 7 février 1941 relatif à la protection des bâtiments et locaux recevant du public ; b) Ordonnance de l'O. F. K. 670 en date des 23 Octobre 1940 et 31 mars 1943 portant réorganisation de l'Industrie cinématographique dans le Nord de la France.

24 Avril 1944. — M. Pape Marcel, demeurant à Arras, 297, route de Bapaume, agissant pour son compte personnel est autorisé à ouvrir une salle de cinéma à Ercourt Saint Quentin, sous réserve de se conformer aux prescriptions des textes suivants: 1) Décret du 7 février 1941 relatif à la protection des bâtiments et locaux recevant du public ; 2) Ordonnances de l'O. F. K. 670 à Lille en date des 23 Octobre 1943 portant réorganisation de l'Industrie cinématographique dans le Nord de la France.

**PYRENNES ORIENTALES**

M. Bruniquei a vendu à M. Bardy un fonds de commerce de Tournée cinématographique exploité au Soler.

Oppositions: Me Bordes, notaire, Perpignan.

Première Publication: *Le Roussillon*, à Perpignan, du 6 mai 1944.

**RHONE**

La société Aubonnet et Cie, à Tarare, 12, rue Ledru-Rollin a vendu à M. Thomas Maurice un Fonds de commerce ambulancier de projection cinématographique (format réduit exploité sur le territoire des communes de Juliéna la Chapelle de Guinchay (Saône et Loire) et Villié Morgon.

Oppositions: à Villié-Morgon, au Fonds et étude de Me Bérard, agréé, 22, place Bollecour, Lyon.

Première publication: *Réveil du Beaujolais*, à Villefranche, du 3 mai 1944.

**SEINE-ET-OISE**

M. André Presburg a vendu à M. Jean de Bosson la moitié d'un Fonds de commerce de cinéma exploité au Vésinet, 20 avenue Gallieni.

Oppositions: étude de Me Rech, notaire à Chatou.

Première publication: *Affiches Versailles* et de Seine et Oise, à Versailles du 6 Mai 1944.

3 février 1944. — M. Talmant (Bernard), agissant pour son compte personnel, est autorisé à créer une exploitation cinématographique en la commune de Chevreuille.

La Société d'exploitation de l'Ile de France a vendu à la société Le Métropole un Fonds de commerce de cinéma exploité au Rincy 89, avenue du Maréchal Pétain.

Oppositions: au fonds vendu.  
Première Publication: *Petites Affiches de Seine et Oise* du 10 mai 1944.

**GRANET** MAISON FLATIN GRANET & C<sup>ie</sup> E. GRANET-RAVAN RÉUNIES

**RAVAN**

service extra rapide Paris Marseille service groupage

**GRANET-RAVAN VOUS RAPPELLE QU'IL EST SPÉCIALISÉ DANS LE TRANSPORT DES FILMS EN SERVICE RAPIDE DE PARIS A MARSEILLE ET LA DISTRIBUTION SUR LE LITTORAL .....**

<b>MARSEILLE</b> 5 ALLEES L. GAMBETTA TEL. N° 40-24-40-25 5 RUE COLBERT TELEPHONE 00-6	<b>PARIS</b> 40, RUE DU CAIRE TELEPH. GUT. 85-77 35 RUE ES SODIKIA TELEPHONE 43-77	<b>LYON</b> 5 RUE PUISS GAILLOT TEL. BURDEAU 22-67 13 B. CHARLEMAGNE TELEPHONE 17-76	<b>NICE</b> 9, R. MARECHAL PETAIN TELEPHONE: 836 69 33, R. DE COMPIEGNE TELEPHONE 06 29
--	--	--	---

# LA CRITIQUE

10

## Monsieur Coccinelle.

Film français, scénario, dialogue, adaptation et réalisation de Bernard Deschamps interprété par Pierre Larquey, Jeanne Lory, Jeanne Provost, Bergeron, Yvette Lucas, Michèle Beryl, Pérès, Moor, Fluët et Pizani.

**RÉSUMÉ.** — Monsieur Coccinelle est le français moyen par excellence. Né le 4 Janvier 1888 à Béton sur Seine, il habite une charmante villa dites Cèdres, parce qu'il essaie en vain d'y faire pousser sous cloche et avec de l'extrait d'engrais dynamique un cèdre du Liban. Monsieur Coccinelle a une taille moyenne, des cheveux moyens, un nez moyen, une barbe moyenne, un teint moyen, des yeux moyens, et aucun signe particulier. Cela ne veut pas dire qu'il soit un imbécile. Il est très fier de ses ancêtres qui prirent la Bastille, avec quelques autres, il est vrai, en 1789. Il aime les sports et le manifeste tous les 14 Juillet à la foire en descendant des bonshommes de son, il aime la liberté et subit la tyrannie de sa femme, pas plus méchante qu'une autre au fond, il a l'esprit de famille, et adore sa tante Aurore qu'il a recueillie. Enfin va au bureau tous les matins et rentre tous les soirs. Il y va sur l'air des Bateliers de la Volga et en sort sur celui de Guillaume Tell. Monsieur Coccinelle cependant va vivre un conte de fée. La Tante Aurore avait autrefois aimé un illusionniste : Illusio, qui l'aima aussi et qui voulut l'emmener, mais la famille décréta : « Qu'une Coccinelle n'épouse pas un illusionniste », et Aurore resta à Béton sur Seine, avec sa mélancolie et même son chagrin. Cependant Illusio ne l'avait pas oubliée et de tous les pays qu'il traversait il lui envoyait de tendres missives qu'elle n'ouvrit jamais. Aurore vit donc entre son chat vivant et un autre chat empaillé. Chaque soir elle écoute chanter un minuscule rossignol fixé sur un coffret magique « en or massif » que lui a donné Illusio. Un soir que Coccinelle a invité à dîner un ancien camarade de collège, Tante Aurore ayant appris la rentrée en France d'Illusio et son arrivée pour le lendemain soir, tombe en syncope. Les médecins, eux, constatent sans hésitation son décès. Monsieur Coccinelle a certes beaucoup de chagrin, mais, enfin, il va au bistrot annoncer la nouvelle aux amis et s'aperçoit que ce décès lui confère une manière de célébrité. On lui offre les services de différentes maisons de pompes funèbres, le patron du bistrot lui offre lui aussi sa salle des fêtes pour le banquet de funérailles et Monsieur Coccinelle, un peu étourdi, un peu consolé, en somme pas

très malheureux s'engage un peu à la légèreté et auprès de pas mal de gens. Dès qu'il rentre à la maison, Mme Coccinelle l'envoie dans la chambre de la tante s'emparer du coffret en or massif « pour les enfants ». Il y a un orage terrifiant et Coccinelle mourant de peur, après beaucoup d'hésitation et de frayeur, ramène le coffret. Le lendemain arrivent en tandem la sœur de Coccinelle et son mari Brutus Dupont, tous deux charcutiers à Gambai sur Marne. Ils ont apporté une splendide couronne et la laissent tomber, de saisissement lorsque la tante Aurore enfin réveillée apparaît en haut de l'escalier. Elle n'est pas sévère ni triste mais elle donne le coffret à Hortense, laquelle devra le demander à Mme Coccinelle. Il s'ensuit une affreuse bagarre qui se termine sur le dos (moralement parlant) de la tante : « Elle n'avait pas le droit de ressusciter ! » Les fournisseurs en funérailles sont bien de cet avis eux aussi. Ils se dirigent en procession menaçante vers la villa des Cèdres. Mais c'est l'instant qu'a choisi Illusio pour venir chercher Aurore. Il l'emmène dans sa voiture et fait tomber sur tout ce monde-là une pluie de pièces d'or. Coccinelle n'y va pas car il craint que ce ne soit de la fausse monnaie et il sera beaucoup plus sage d'aller demain matin au bureau.

**REALISATION.** — Bernard Deschamps qui est d'une manière intégrale l'auteur de ce film étonnant à plus d'un titre a droit à tous les éloges. Son œuvre originale extrêmement fine et intelligente, d'une saveur perceptible à tous et aux autres et par là même, intelligible à tous les publics a utilisé avec un rare bonheur la musique, qui fait assez rare, joue un rôle expressif. C'est à dessein qu'on s'est étendu sur l'intrigue elle-même, adroit mélange de quotidien et de féerie à la portée de tout le monde. Le film de Bernard Deschamps rappelle par plus d'un point la manière de

Pour vos Intermèdes, Attractions  
Numéros de Music-Hall  
UNE ADRESSÉ  
**SPECTACLE OFFICE**  
(L. FERAUD) Créé en 1918  
**Jean VIAL**  
Directeur  
(Licence Internationale)  
**5, Rue Pavillon - MARSEILLE**  
D. 05-19

René Clair dont il a la concision et la poésie en même temps que l'ironie subtile.

**INTERPRETATION.** — Pierre Larquey est Monsieur Coccinelle d'une façon absolument parfaite. Il en a la bonhomie, le physique, les caractéristiques physiques et, grâce à son talent, morales. Jeanne Lory, sa femme, est très bonne. Jeanne Provost la tante Aurore a su donner à son personnage le charme désuet qui lui convenait. Pizani et Bergeron font correctement ce qu'il faut. Il faut citer tout particulièrement le ménage Dupont (Hortense et Brutus) qui sont une merveille d'observation et d'ironie.

## Mermoz.

Film français, réalisé par Louis Cuny, d'après le scénario de Henry Dupuy Mazuel, dialogué par Marcelle Mauvette interprété par Hugues Robert Lambert, Lucien Nat, Camille Bert, Henry Vilbert, André Nicolle, Max Fontal, Hélène Manson et Jean Marchat. Musique d'Arthur Honegger.

**RÉSUMÉ.** — Le film raconte l'existence de Jean Mermoz et débute au moment de sa démission de pilote de l'air à Palmyre. Il va dès lors mener une vie épuisante de chômeur qui veut à tout prix travailler : il pousse des portes qu'on lui ferme, il copie des adresses, et un jour il écrit à toutes les firmes d'aviation. Une seule répond : les lignes Latécoère. Le chef pilote Didier Daurat veut le soumettre à une discipline salutaire et Mermoz croit bien ne pouvoir jamais s'y plier. Didier Daurat, cependant, connaît sa valeur et lui donne la possibilité d'exercer ce métier qui le passionne. Mermoz crée les vols de nuit, il ouvre les lignes postales pour l'Amérique du Sud. C'est alors qu'il part pour Rio de Janeiro afin de fonder d'autres lignes. Il franchit, dans des circonstances devenues historiques la Cordillère des Andes. Il survole l'Atlantique Sud et l'Aéropostale fait faillite; Mermoz essaie de la sauver, essaie de renflouer ses camarades. Pour la dernière fois il s'envole de Dakar à destination de Natal. Il ne reviendra plus. Nous sommes en 1936 : Mermoz avait trente-cinq ans, il entre dans la légende.

**REALISATION.** — Louis Cuny a travaillé avec beaucoup de discrétion et de respect cette histoire qui dépasse le cadre des hommes. Son film d'une sobriété et d'une concentration qu'on voudrait voir souvent, part suivant une ligne fixée et ne s'arrête jamais. Beaucoup d'habileté a présidé à la reconstitution de certaines scènes. Enfin la musique d'Arthur Honegger, ardente, souligne d'une façon remarquable l'action elle-même.

**INTERPRETATION.** — Hugues Robert Lambert a incarné Mermoz avec une modestie et une correction qui étaient exactement celles qui étaient nécessaires. L'image de Mermoz est encore vivante pour beaucoup et cette attitude était indispensable et lui vaudra ainsi qu'au réalisateur

11

# LA PRODUCTION

## FICHES TECHNIQUES

### LES DAMES DU BOIS DE BOULOGNE

Production : Raoul Ploquin.  
Réalisation : Robert Bresson.  
Auteurs : Scénario et adaptation de Robert Bresson, d'après un thème de Diderot.  
Dialogué de Jean Cocteau.  
Techniciens : Assistant : Roger Mercanton.  
Chef opérateur : Philippe Agostini.  
Son : Yvonne.  
Interprètes : Paul Bernard, Maria Casares, Elina Labourdette, Lucienne Bogaert.  
Studios : Eclair et Radio Cinéma.  
Commencé : le 3 mai 1944.

### MONSIEUR BENOIT PERD LA TÊTE

Production : Eclair Journal et P.A.C.  
Réalisation : Georges Lacombe.  
Auteurs : Scénario original de Jean Sacha et Alex Joffé.  
Techniciens : Assistant : Gilles Grangier.  
Chef opérateur : Armand Thirard.  
Son : Jacques Le Breton.  
Interprètes : Annie Ducaux, André Luguet, Marcelle Praince, Yves Deniaud, Palau, Armontel, Louvigny, Collet, Tscherniavsky, Florelly, Wesley, Paul Demange, Chapini, Eugène Yvernes.  
Studios : St-Maurice Gaumont.  
Commencé : le 15 mars 1944.

### LA CAGE AUX ROSSIGNOLS

Production : S.N.E.G.  
Réalisation : Jean Dréville.  
Auteurs : Scénario de Noël-Noël et René Wheeler, d'après un sujet original de Georges Chaperot et René Wheeler.  
Adaptation et dialogue : Noël-Noël.  
Techniciens : Assistant : André Versein.  
Chef opérateur : Paul Coteret.  
Son : Putel.  
Interprètes : Noël-Noël, Biscot, Micheline Francey, Marguerite Ducouret, René Genin, Michel François et la Manécanterie des Petits Chanteurs à la Croix de Bois.  
Studios : François Ier.  
Commencé : le 23 mars 1944.

### BLONDINE

Production : S.N.E.G.  
Réalisation : Henri Mahé.  
Auteurs : Scénario original, découpage et dialogue de Paule Ituzier.  
Techniciens : Assistant : Baron.  
Chef opérateur : Colas.  
Son : Le Breton.  
Interprètes : Nicole Maurey, Michèle Philippe, Guita Karen, Lolita de Sylva, Georges Marchal, Pierrel, Clarens, Libero, Tony Loren, René Wilmer, Alfred Ballou, Franck Maurice, Michèle Grimoin  
Studios : St-Maurice-Gaumont et Eclair-Epinay.  
Commencé : le 8 novembre 1943.

### FALBALAS

Production : Essor Cinématographique français  
Réalisation : Jacques Becker.  
Auteurs : Scénario original de Maurice Aubergé, Jacques Becker et Maurice Griffé.  
Dialogue : Maurice Aubergé.  
Techniciens : Assistant : Marc Manrette.  
Chef opérateur : Nicolas Hayer.  
Son : Calvet.  
Interprètes : Raymond Rouleau, Micheline Presle, Jean Chevrier, Gabrielle Dorziat, Jeanne Fusier-Gir, Christiane Bary, Françoise Lugagne.  
Studios : Pathé-Cinéma (Joinville et Franceour).  
Commencé : le 7 mars 1944 en studios.

### LA FIANCÉE DES TENEBRES

Production : Eclair-Journal.  
Réalisation : Serge de Poligny.  
Auteurs : Scénario original de Gaston Bonheur et Serge de Poligny.  
Dialogue : Gaston Bonheur.  
Techniciens : Assistant : Jacques de Casembroot et Rodolphe Marcilly.  
Opérateur : Roger Hubert.  
Son : René Forget.  
Interprètes : Pierre Richard-Willm, Jany Holt, Ed. Delmont, Simone Valère, Gabaroché, Charpin, Line Noro, J. P. Belmon, Léonée Corne, Guy Favières, Lily Greco, Nicole Bely, Maffre, Maupi, Paul Demange.  
Studios : St-Maurice-Gaumont.  
Commencé : le 11 mars 1944.

toutes les sympathies. Lucien Nat, Camille Bert, Max Fontal et tous les autres l'entourent avec autant de vérité et parfois même d'émotion. J. M.

## Rêve Blanc.

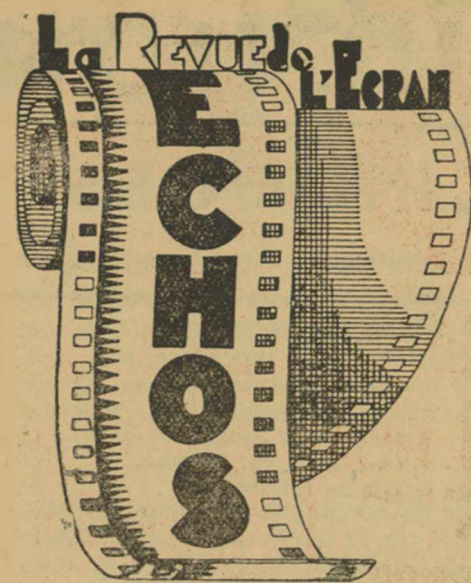
Film allemand doublé en français réalisé par Geza von Cziffra, d'après un scénario du même et interprété par Gony Holzmann, Wolf Albach-Retty, Oskar Sima, Lotte Lang, Hans Olden, Hans Schnottschobinger, Rudolf Carl, Richard Eybner, Petra Traumann, etc...

**RÉSUMÉ.** — Henri Eder, chef décorateur au Grand Théâtre fait du hockey à ses moments perdus, c'est ainsi qu'il fait la connaissance d'une ravissante patineuse Alice Strolz que son oncle entraîne et surveille jalousement en vue d'une future et remarquable carrière sur la glace. Eder prend des leçons avec Alice, et celle-ci lui fait part de son désir de devenir non pas vedette du patinage, mais vedette de la scène. Eder, l'adresse au directeur de son théâtre dans le même temps que le commanditaire du nouveau spectacle adresse au même, sa petite amie, une créature insupportable. Le commanditaire a demandé que soit organisé dans les règles un four monstre pour décourager à tout jamais sa bien-aimée de monter sur les planches. Elle n'a d'ailleurs aucun talent. Alice qui arrive peu après est bien entendu prise pour la demoiselle en question et comme elle est bourrée de talent, le directeur pense que son commanditaire est fou. La petite amie du commanditaire finit par apprendre cette sensationnelle bévue et le jour de la représentation crée un scandale énorme en paraissant sur scène en même temps qu'Alice. Le directeur est effondré et ruiné, mais Henri a une idée : Pourquoi ne remonterait-on pas le spectacle sur glace à la patinoire où il a connu Alice. L'idée est excellente, on l'adopte d'emblée et un spectacle féérique aura lieu quelques jours plus tard, réconciliant l'oncle et la nièce et unissant pour toujours les amoureux.

**REALISATION.** — On sait de quel succès ont toujours été assurés les films de patinage; ils permettent un déploiement de luxe qui touche au prodige. Celui-ci est réalisé dans les traditions du genre dont le public est friand. Agrémenté de chansons pour une fois fort bien doublées, il trouvera l'accueil qu'il attend.

**INTERPRETATION.** — Olly Holzmann est ravissante, elle danse, patine et chante à ravir. Wolf Albach-Retty lui donne la réplique avec séduction. Tous les autres contribuent de leur mieux à la bonne marche de l'ensemble. Mais la véritable vedette est le spectacle sur glace de la fin.

## CHEZ LES OBSCURS



## MARIA ROKK TOURNE DANS LA JOIE.

Dans une série d'interviews d'artistes, « Ce dont je suis redevable à mon partenaire », l'excellent acteur Victor Staal s'est exprimé ainsi sur sa partenaire Marika Rokk : « Il n'arrive jamais au public d'assister à la projection d'un film de Marika Rokk sans se sentir envahi par une impression de joie, de contentement. Pour amuser, il suffit qu'elle chante, ou même qu'elle vive... Mais ce qu'il faut dire, c'est qu'au studio, pendant le travail, Marika Rokk répand la même atmosphère de joyeuse gaieté. Son rire est contagieux, son entrain gagne ses compagnons. Rien ne résiste à cette gaieté communicative, à cette bonne humeur constante. Vient-on au travail soucieux, préoccupé ou « mal levé », Marika Rokk agit comme un soleil qui se lève ».

Cette atmosphère régnera particulièrement dans son prochain grand film en couleurs *La Femme de mes Rêves*.

## ATTENTION AUX PETITES ANNONCES

Le public est informé qu'une nouvelle forme d'escroquerie sévit actuellement, imaginée par d'ingénieux malfaiteurs : les victimes sont principalement des petites gens, des provinciaux, dont la méfiance est moins en éveil, évidemment, que celle des hommes d'affaires. Il s'agit des escroqueries aux « Petites Annonces ». Il en est plusieurs formes : trois d'entre elles sont signalées par le grand film *Le Dernier Sou*, production Continental Films. Ce beau film dramatique, où l'aventure, le sport et l'amour se mêlent à l'intrigue policière, accompli une salutaire besogne en mettant le grand public en éveil. Réalisée par André Cayatte, le metteur en scène qui monte, *Le Dernier Sou* est interprété par Gilbert Gil, Noël Roquevert, Charpin, Annie France, Ginette Leclerc.

## LA « BELLE »...

Ce serait Josette Day — rentrée récemment à Paris — qui interpréterait le principal rôle du prochain film de Jean Cocteau : *La Belle et la Bête*, adapté du conte de M. Leprince de Beaumont.

On ne dit pas que Jean Marais sera la bête...

L'ingénieur du son éprouve quelque désillusion du peu de cas que l'on fait — ou que l'on semble faire — de sa personne. Son rôle est-il à ce point négligeable ? L'enregistrement de la voix des acteurs a-t-il moins d'importance que les prises de vues ?

L'ingénieur du son a raison; sa place est auprès de l'opérateur auquel l'unité une collaboration de tous les instants. Retranché dans sa cabine isolante, il n'en sort que pour protester contre un soupire, un souffle de lui seul entendus ou déclarer au grand soulagement du metteur en scène : « Bon pour le son ! »

Carrouet est particulièrement redouté; plus calme et non moins exigeant Calvet ne laisse rien passer ; Robert Teisseire ne se départ jamais de sa courtoisie pour réclamer une nouvelle « prise ». Le premier fut associé à la réalisation de *Je suis avec toi*. Calvet accompagna l'expédition de *Premier de Cordée* et Romert Teisseire fut « l'oreille des Enfants du Paradis ».

## LES NCREVABLES

Merveille de l'écran français. *Les Misérables*, d'après l'immortel chef-d'œuvre de Victor Hugo, continue à soulever, partout où le film est projeté, l'enthousiasme des spectateurs.

La puissance et le style des interprètes ne sont pas étrangers à cette réussite. Harry Baur, Charlie Vanel, Marguerite Moréno, Max Dearly, Florelle, ont pu donner leur pleine mesure dans les rôles prodigieux de Jean Valjean, Javert, la Thenardier, Gille-Normand et Fantine.

Aux côtés de ces acteurs immenses, Josseline Gaël (Cosette) et Pean Servais (Marius) jouaient une partie difficile qu'ils ont brillamment gagnée. Quant à Emile Genevoix, il fut — et il est resté pour tous — « Gavroche », le type absolument pur de l'enfant de Paris.

## LA QUESTION SE POSE

Le grand film français *La Vie de Plaisir* ne nous introduit pas seulement dans les salons de la meilleure société et dans les coulisses d'un grand établissement de plaisirs parisiens : il est aussi satire mordante d'une certaine grande société où l'égoïsme et le sens des intérêts matériels se cachent sous les titres et les fonctions les plus nobles.

La scène du Conseil de Famille où le jeune fils comparait devant son père, ses beaux-frères et son oncle, l'Evêque pour s'expliquer sur la petite danseuse dont il veut faire sa femme, est à cet égard très significative.

L'amour doit-il s'incliner devant les barrières sociales ? Voilà la question posée par *La Vie de Plaisir*, la nouvelle production Continental Films réalisée par Albert Valentin, avec Albert Préjean, Claude Génia, Aimé Clariond, Jean Servais, Maurice Escande, Noël Roquevert, Jean Paqui, Roger Karl, Yolande Laffon, un film surprenant et hardi qui sera présenté au « Normandie » à partir de Mardi 16 Mai.

## AU TOUR DE VICTORIEN SARDOU !

Au studio des Buttes-Chaumont, Pierre de Hérain a commencé ces jours-ci la réalisation d'un nouveau film *palmeru* (L'Enigme du Temple), inspiré d'un sujet dramatique de Victorien Sardou et adapté par Pierre Lestringuez.

Parmi les interprètes engagés, il faut citer Fernand Gravey, dans le rôle du conventionnel Paul Comte de Barras, Renée Saint Cyr dans celui de l'adorable Paméla, Georges Marchal dans celui de Bergerin, Yvette Lebon, en Madame Tallien, Gisèle Casadesus de la Comédie Française en Joséphine de Beauharnais, Jeanne Fusier Gir, Jeanne Veniat, Jacques Castelot, Raymond Bussières, René Genin, Jacques Grétillet, Maurice Lagrenée, Vanderic, Jacques Varenne, Georges Marny, Henry Charrett, Marc de la Roche, Roland Miles, Philippe Richard, Francœur, Jean Rigaux, André Carnège, Jean Chaduc, le petit Serge Emrich, Nicole Maurey etc...

Les costumes ont été réalisés par Lucien Lelong d'après des maquettes exécutées par Christian Dior; Les décors sont proposés par Roland Quignon et la musique est de Maurice Thiriet.

## POUR DEVENIR METTEUR EN SCENE

L'Institut des Hautes Etudes Cinématographiques que dirige Pierre Guérin, sous la surveillance du réalisateur Marcel L'Herbier, prépare — on le sait, — aux diverses carrières cinématographiques.

Pour faciliter aux candidats la préparation du concours d'entrée, la date des épreuves écrites de la section « Réalisation-Production » est reportée aux premiers jours de septembre, c'est à dire après la première session des examens universitaires.

Les inscriptions sont prises dès maintenant pour l'examen probatoire (candidats non titulaires du baccalauréat) et à partir du 15 avril pour le concours lui-même. Elles seront closes le 20 juillet.

Rien n'est changé en ce qui concerne les dates du concours pour les sections « Ingénieur de son et Décorateurs ».

Les candidats à ces divers concours obtiendront tous renseignements complémentaires par la brochure éditée à cet effet et adressée sur demande accompagnée d'un mandat de 10 francs, à l'Institut, H. E. C., 6, rue de Penthievre, Paris (8<sup>me</sup>).

## LA REVUE DE L'ECRAN

43, Boulevard de la Madeleine  
Tél. : N. 26.82.  
R. C. Marseille 78.236.  
MARSEILLE

Edition A (Corporative)  
Directeur Propriétaire : A. de MASINI  
Secrétaire Général : R.-M. Arlaud.  
Secrétaire Rédaction : Gof Gilland  
Abonnements l'An : France : 70 Frs.  
Editions A et B couplées : 195 Frs.  
C. C. P. A. de Masini Marseille 46.662

Le Gérant : A. de MASINI.  
Imprimerie MASTRAL - Gavailhon.

## LES GRANDES MARQUES DU CINEMA

<p>Midi Cinema Location</p> <p>17, Boulevard Longchamp MARSEILLE Tél. N. 48-26 51, Rue Alsace TOULOUSE Tél. : 254-23</p>	<p>ALBA-FILMS</p> <p>60, Bd Longchamp Tél. : N. 00.55 Chèques Postaux 844.95 MARSEILLE</p>	<p>AGENCE MERIDIONALE DE LOCATION DE FILMS</p> <p>50, Rue Senac Tél. : N. 27-00 adr. TAHO GUIDICINE</p>	<p>FRANCE ACTUALITES</p> <p>113, Bd Longchamp Tél. : N. 57-24 MARSEILLE</p>
<p>FRANCINEX</p> <p>FERNAND MERIC 25, Bd Madeleine Tél. : N. 69 14</p>	<p>FILMS M. MEIRIER</p> <p>32, Rue Thomas Téléphone N. 49 61</p>	<p>LES FILMS DE PROVENCE</p> <p>131, Boulevard Longchamp Tél. : N. 4210</p>	<p>ROBUR FILM</p> <p>Maison Fondée en 1926</p> <p>J. GLORIOD 44, Rue Sénac Tél. Lycée 32-14</p>
<p>REGINA</p> <p>DISTRIBUTION 54, Boulevard Longchamp Tél. N. 16-13 - Adresse Télég REGISTRI MARSILLE</p>	<p>GUY-MAIA FILMS</p> <p>44, Boulevard Longchamp Tél. : N. 15.00 15.01 Télégrammes : MAIAFILMS</p>	<p>PATHE-CONSORTIUM-CINEMA</p> <p>90, Boulevard Longchamp Tél. N. 15-14 15-15 Tél Lycée 50.0</p>	<p>EXCLUSIVITE DES GRANDS FILMS F. JEAN CINE FILM MARSEILLE 81 Rue Senac 81</p>
<p>HELIOS FILM DISTRIBUTION</p> <p>117, Boulevard Longchamp Tél. N. 62-59</p>	<p>FILMS CHAMPION</p> <p>76, Boulevard Longchamp Téléphone N. 64-19</p>	<p>FILMS ANGELIN PIETRI</p> <p>76 Boulevard Longchamp Tél. N. 64-19</p>	
<p>PRODIEUX</p> <p>D. BARTHES 73, Boulevard Longchamp, 73 Téléphone N. 62-80</p>	<p>CINE RADIUS SELECTION DES MEILLEURS EXCLUSIVES</p> <p>130, Boulevard Longchamp Téléphone N. 38-16 12 lignes</p>	<p>AGENCE DE MARSEILLE</p> <p>109, Boulevard Longchamp Tél. Not. 65-96</p>	<p>ALLIANCE CINEMATOGRAPHIQUE EUROPEENNE</p> <p>52, Boulevard Longchamp Tél. : N. 7-85</p>
<p>ARGOS FILMS</p> <p>50, Rue Senac, 50 Tél. Lycée 46-87</p>		<p>AGENCE MARSEILLE 102, Bd LONGCHAMP Tél. : National 06-76 et 27-81</p> <p>AGENCE DE TOULOUSE 11, RUE BOULBONNE Tél.: 276-16</p>	

## ET LES AGENCES REGIONALES



# ADRESSES

## TECHNIQUE • ORGANISATION • MATERIEL



**"SCODA"**  
 LE PATRUIL DE QUALITE  
 Usine à Marseille  
 61a RADUIS, 130 Bd Longchamp

UNION VIV  
**FOURNITURES**  
 ADRESSEZ-VOUS  
 AUX ETABLISSEMENTS  
**Charles DIDE**  
 15 Rue Fougère MARSEILLE  
 Tél. Lycée  
 76-60  
 Agent du  
 Matériel  
 sonore  
 Agent du matériel  
**"UNIVERSAL"**  
 BROCKISS SIMPLEX

PROJECTEURS - LANTERNES  
 EQUIPEMENTS SONORES



SYSTEME KLANGFILM TOBIS  
 SIEMENS FRANCE  
 1 BOULEVARD LONGCHAMP  
 Tél.: N. 54-42

Clin Cinématographique  
 Cabine - Laboratoire

Parlant format réduit  
**"BL 16"**  
**DEMANDEZ NOTICE**  
**MADIAVOX**  
 17-14, RUE ST-LAMBERT  
 Tél.: DPAROD 84.81  
 MARSEILLE

Tout le MATERIEL  
 pour le CINÉMA  
**CINEMATELEC**  
 99 Bd Longchamp  
 MARSEILLE  
 Tél.: N. 00-66  
 Réparations Mécaniques  
 Électronique - Dépannage



CONTROLES  
 AUTOMATIQUES  
 Agence Sud-Est  
**CINEMATELEC**  
 99, Bd LONGCHAMP  
 MARSEILLE

à l'entr'acte...

**PIVOLO**

le bâton glacé  
 savoureux et  
 avantageux.

58, rue Consolat  
 Tel. N. 23-91. MARSEILLE

LECTEURS DE SON



SYSTEME SONORE  
**"DT. 40"**  
 Ets. FRANÇOIS  
 GRENOBLE Tél. 26-24

TUBES-LUMINEUX  
**NÉO-NÉON**  
 CONFIEZ VOS ÉCLAIRAGES  
 INTERIEURS & EXTERIEURS  
 — A —  
**ERNEST DELMART**  
*Opticien-Verrier*  
 12, Boulevard des Neiges  
 — MARSEILLE —

**Lumière & Son**  
 55 Bd de la Liberté - Tel. N 55-48  
 PARIS - MARSEILLE  
*Tout matériel cinéma*  
 projection  
 amplification  
 sonorisation  
 dépannage  
 installation  
 transformation

**CHARLES DUCARRE**  
 Agent Général  
 de la Revue de l'Ecran  
 pour la Suisse  
 •  
 Kursaal 25 - Montreux  
 (Suisse)

Ets **BALLENCY**  
 Constructeur  
 TRANSFORMATIONS  
 ET REPARATIONS  
**TOUT LE MATÉRIEL**  
 DE  
**CINÉMA**  
 AU PRIX DE GROS  
 16, RUE VILLENEUVE (ex-99)  
 Tél.: N. 62-02

POUR VOS CLICHES...  
 ET VOS DESSINS.  
*Consultez*  
 LA S<sup>e</sup> DES  
*Photographeurs*  
*Réunis*  
 71 RUE PARADIS - MARSEILLE

L'IMPRIMERIE  
 au service  
 DU CINÉMA  
**MISTRAL**  
 C. SARNETTE U  
 Successeur  
 à CAVAILLON  
 Téléphone 20.

**CINE-ARC**  
 CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF  
 POUR LE SUD-EST ET LA CORSE  
 CHARBONS  CIPLARC  
**SIEMENS**  
 LANTERNES STRONG  
 ET CIPLA  
 OPTIQUE BUSCH  
 ACCESSOIRES  
 MIROIRS DE MARQUES  
 REGULATEURS AUTOMATIQUES  
 PIÈCES DÉTACHÉES  
 COLLE POUR FILMS  
 NICE  
 Rue Melchior de Voqué - Tel. 871 85

CHARBONS DE PROJECTION  
 LAMPES ELECTRIQUES  
 APPAREILLAGE  
**AEG**  
 Sté Française AEG  
 4, Bd NATIONAL, MARSEILLE  
 Tél.: N. 54.56

**SIEMENS - FRANCE**  
 S. A.  
 DEPARTEMENT  
**KLANGFILM - TOBIS**  
 1, Bd Longchamp  
 MARSEILLE. Tél.: N. 54-42

## LES GRANDES FIRMES FRANÇAISES DE PRODUCTION

**FRANCE**  
  
**PRODUCTIONS**  
 3, Bd Victor-Hugo, 3  
 Tél. 896.95 NICE

**SOCIÉTÉ**  
 DE PRODUCTION  
 et DE DOUBLAGE  
 DE FILMS  
 24, Allées Léon Gambetta  
 MARSEILLE